



Syndicat Intercommunal des Eaux de la Plaine de l'Ill

68127 NIEDERHERGHEIM - TÉL. 03.89.49.45.15 - FAX. 03.89.49.90.62

E-MAIL : syndicat.eau.niederhergheim@wanadoo.fr

Prix et qualité du service public de l'

EAU POTABLE

et de l'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

RAPPORT ANNUEL

2017





SOMMAIRE

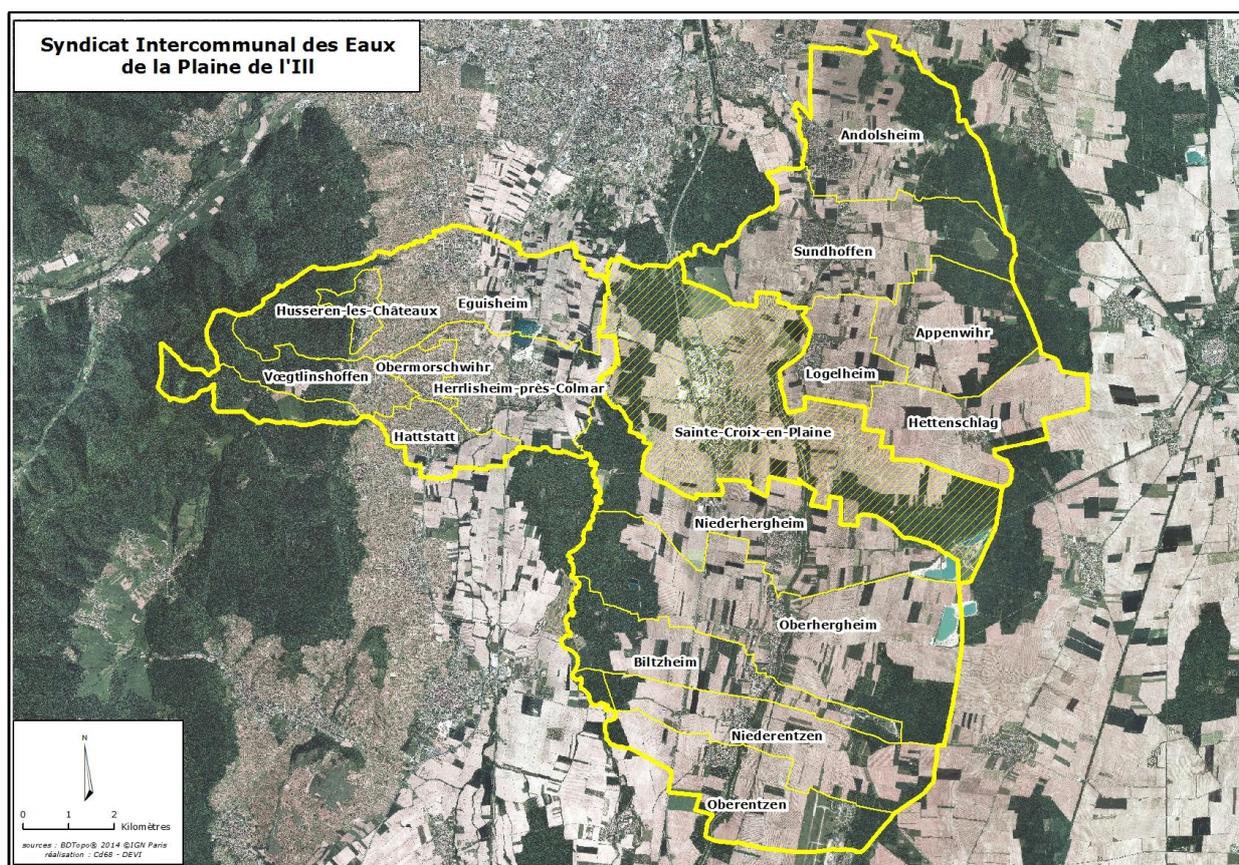
Présentation du territoire desservi	p. 4
Eau potable	p. 6
1. Caractérisation technique du service	p. 6
2. Tarification de l'eau et recettes du service	p. 8
3. Financement des investissements	p. 9
4. Indicateurs de performance	p. 12
Assainissement collectif	p. 15
1. Caractérisation technique du service	p. 15
2. Tarification de l'assainissement et recettes du service	p. 16
3. Financement des investissements	p. 17
4. Indicateurs de performance	p. 18
Annexes	p. 19
1. Note de l'Agence de l'eau Rhin-Meuse	p. 19

Présentation du territoire desservi

Assurant les compétences d'adduction en eau potable et de collecte des eaux usées, le **Syndicat Intercommunal des Eaux de la Plaine de l'Ill (S.I.E.P.I.)** est un syndicat intercommunal à vocations multiples (SIVOM).

En 2018, il approvisionne en eau potable 17 communes situées au sud de Colmar, soit environ 18 943 habitants (INSEE). Pour 8 d'entre elles, il assure également la collecte des eaux usées.

Du sud au nord, c'est à dire d'Oberentzen à Andolsheim, le réseau s'étend sur 20 km. Le territoire desservi occupe la plaine et une partie du vignoble au pied des Vosges.



Le syndicat exerce les compétences suivantes liées au service :

Eau :	Assainissement :
<ul style="list-style-type: none">• Production	<ul style="list-style-type: none">• Collecte
<ul style="list-style-type: none">• Transport	<ul style="list-style-type: none">• Transport
<ul style="list-style-type: none">• Protection des points de prélèvement	
<ul style="list-style-type: none">• Stockage	
<ul style="list-style-type: none">• Traitement	
<ul style="list-style-type: none">• Distribution	



Communes desservies par le Syndicat selon le service et la population totale (INSEE) :

	Habitants	Eau	Assainissement
ANDOLSHEIM (C.A.)	2 236	●	●
APPENWIHR *	592	●	○
BILTZHEIM	419	●	●
ÉGUISHEIM **	1 789	○	
HATTSTATT	825	●	
HERRLISHEIM (C.A.)	1 831	●	
HETTENSCHLAG *	338	●	○
HUSSEREN LES CHÂTEAUX	509	●	
LOGELHEIM	851	●	●
NIEDERENTZEN	717	●	●
NIEDERHERGHEIM	1 130	●	●
OBERENTZEN	624	●	●
OBERHERGHEIM	1 217	●	●
OBERMORSCHWIHR	367	●	
STE CROIX EN PLAINE (C.A.) ***	2 954		
SUNDHOFFEN (C.A.)	2 008	●	●
VOEGLINSHOFFEN	536	●	
Total	18 943	15 989	10 132

* Les communes d'Appenwihr et de Hettenschlag ne font pas partie du réseau d'assainissement du S.I.E.P.I. mais leur propre réseau se rejette dans celui du syndicat.

** La commune d'Éguisheim est membre du SIEPI et gère le service eau potable en propre régie ; le Syndicat lui fournit uniquement l'eau.

*** Le S.I.E.P.I. vend l'eau à la commune de Sainte Croix en Plaine qui n'est pas membre et Colmar Agglomération (C.A.) exerce les compétences Eau Potable et Assainissement. Les réseaux intercommunaux d'eau potable et d'assainissement traversent la commune.

Eau potable



1. Caractérisation technique du service

Mode de gestion du service

Le service est exploité en régie directe

Nature des ressources en eau

Les ressources du syndicat sont les suivantes :

Forages	Débit nominal	Prélèvement autorisé	Volume prélevé (m ³ /an)
Forêt de Rouffach, Niederwald : - 4 pompes - 2 puits (profondeur 20 m)	200 m ³ /heure	N. C.	454 310
Forêt de Sundhoffen, Kastenwald : - 2 pompes - 1 puits (profondeur 80 m)	160 m ³ /heure	3 840 m ³ /jour	595 990
Total :	360 m ³ /heure	-	1 050 300



Nombre d'abonnements

La répartition des abonnés par commune est la suivante :

	2016	2017
ANDOLSHEIM	884	896
APPENWIHR	218	222
BILTZHEIM	182	190
HATTSTATT	365	372
HERRLISHEIM	748	773
HETTENSCHLAG	137	136
HUSSEREN LES CHÂTEAUX	220	219
LOGELHEIM	321	324
NIEDERENTZEN	276	278
NIEDERHERGHEIM	483	490
OBERENTZEN	265	267
OBERHERGHEIM	515	521
OBERMORSCHWIHR	188	187
SUNDHOFFEN	808	820
VOEGLINSHOFFEN	231	235
Total	5 841	5 930

Volumes d'eau vendus au cours de l'exercice

La répartition des volumes par commune en m³ est la suivante :

	2016	2017
ANDOLSHEIM	77 485	77 915
APPENWIHR	18 947	19 487
BILTZHEIM	14 022	15 580
HATTSTATT	34 785	35 295
HERRLISHEIM	66 941	68 582
HETTENSCHLAG	12 496	12 929
HUSSEREN LES CHÂTEAUX	28 757	33 222
LOGELHEIM	27 433	26 468
NIEDERENTZEN	23 217	26 818
NIEDERHERGHEIM	61 506	44 423
OBERENTZEN	26 964	24 205
OBERHERGHEIM	38 010	40 267
OBERMORSCHWIHR	19 891	18 880
SUNDHOFFEN	71 423	70 960
VOEGLINSHOFFEN	27 565	28 700
Total	549 442	543 731

	2016	2017
- Abonnés domestiques	547 754 m ³	541 866 m ³
- Abonné non domestique (Dragées Adam, Herrlisheim)	1 688 m ³	1 865 m ³
- Commune d'Éguisheim	163 508 m ³	159 350 m ³
- Commune de Sainte Croix en Plaine (C.A.)	102 472 m ³	205 881 m ³
Total	815 422 m³	908 962 m³

Longueur des réseaux de desserte (hors branchements)

Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est d'environ 150,00 kilomètres dont 42,00 kilomètres de réseau intercommunal.

2. Tarification de l'eau et recettes du service

Modalités de tarification

Les tarifs appliqués durant l'exercice sont les suivants :

Rémunération du service au 1 ^{er} janvier 2017	Communes de la plaine	Communes du vignoble
Frais d'accès au service	Néant	Néant
Consommation		
• Part fixe (€ HT/an) compteur de 15 à 20 mm	24,00 €	24,00 €
• Part proportionnelle (€ HT/m ³)	0,85 €	1,14 €
Taxes et redevances		
• TVA	5,50 %	5,50 %
• Contre-valeur redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (€ HT/m ³)	0,0900 €	0,0900 €
• Redevance pollution (€ HT/m ³) (eau d'origine domestique)	0,3500 €	0,3500 €
• Redevance modernisation des réseaux de collecte (€ HT/ m ³)	0,2330 €	Néant

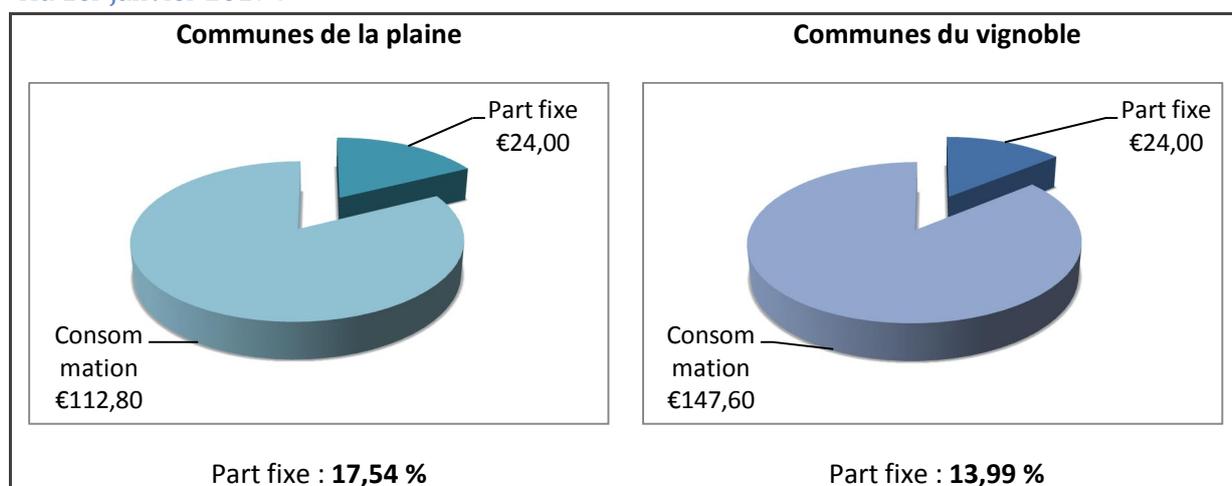
Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- La délibération du 31/03/2016 effective à compter de la 2^{ème} relève 2016 fixe les tarifs et prestations aux abonnés du service de l'eau potable.
- La délibération du 27/02/2014 effective à compter de la 2^{ème} relève 2014 fixe le tarif de la contre-valeur redevance prélèvement.

Facture d'eau type

Les composantes de la facture d'eau d'un ménage de référence (120 m³) hors taxes et redevances AERM sont les suivantes :

Au 1^{er} janvier 2017 :

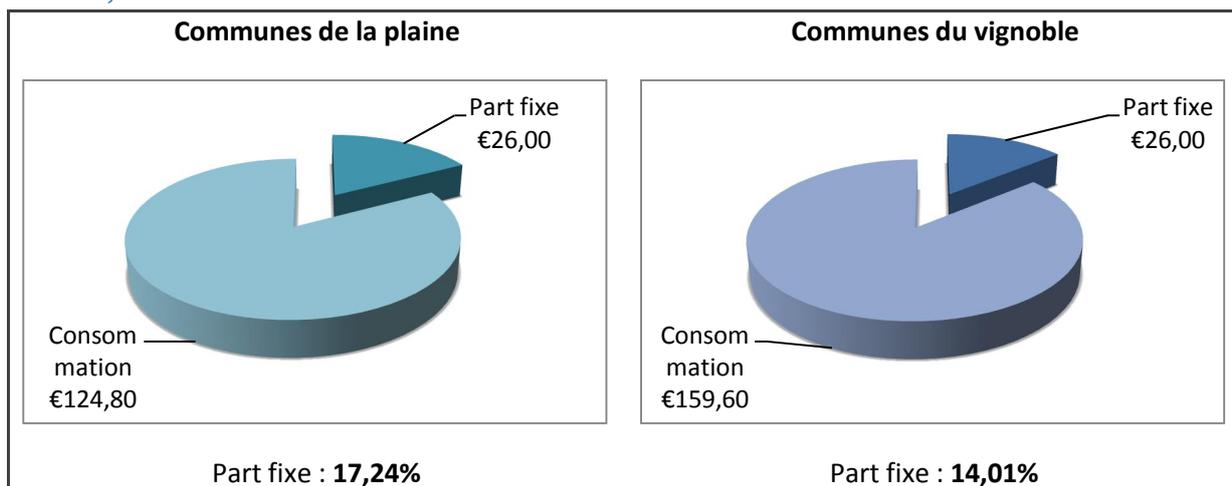


Total TTC (sans modernisation ass.) : 188,63 €

Total TTC (sans modernisation ass.) : 225,35 €



Au 1er janvier 2018 :



Total TTC (sans modernisation ass.) : 203,40 €

Total TTC (sans modernisation ass.) : 240,12 €

Tarification

Éléments ayant évolué	Cause de l'évolution
Tarif du m3, Part fixe	Équilibrer le Budget 2017 et financer les investissements prévus
Redevance modernisation des réseaux de collecte	néant
Redevance pollution d'origine domestique	néant

Recettes 2017 HT

Ventes d'eau totale	713 036,23 €
Dont : Exportation vers la commune d'Éguisheim	71 560,25 €
Exportation vers la commune de Sainte Croix en Plaine (C.A.)	93 654,36 €
Autres prestations auprès des abonnés	250 210,91 €
Subventions	3 653,40 €

3. Financement des investissements

Branchements en plomb

Le Syndicat n'est pas concerné par les branchements en plomb.

Montants financiers

Montants des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire HT	616 147,93 €
Montants des subventions	59 850,00 €

État de la dette du service

L'état de la dette au 31 décembre 2017 fait apparaître les valeurs suivantes :

Encours de la dette au 31 décembre	604 104,95 €
Montant remboursé durant l'exercice	169 210,98 €
Dont en capital	163 026,09 €
Dont en intérêts	6 184,89 €

Amortissements

Durant l'exercice, la collectivité a réalisé les amortissements suivants :

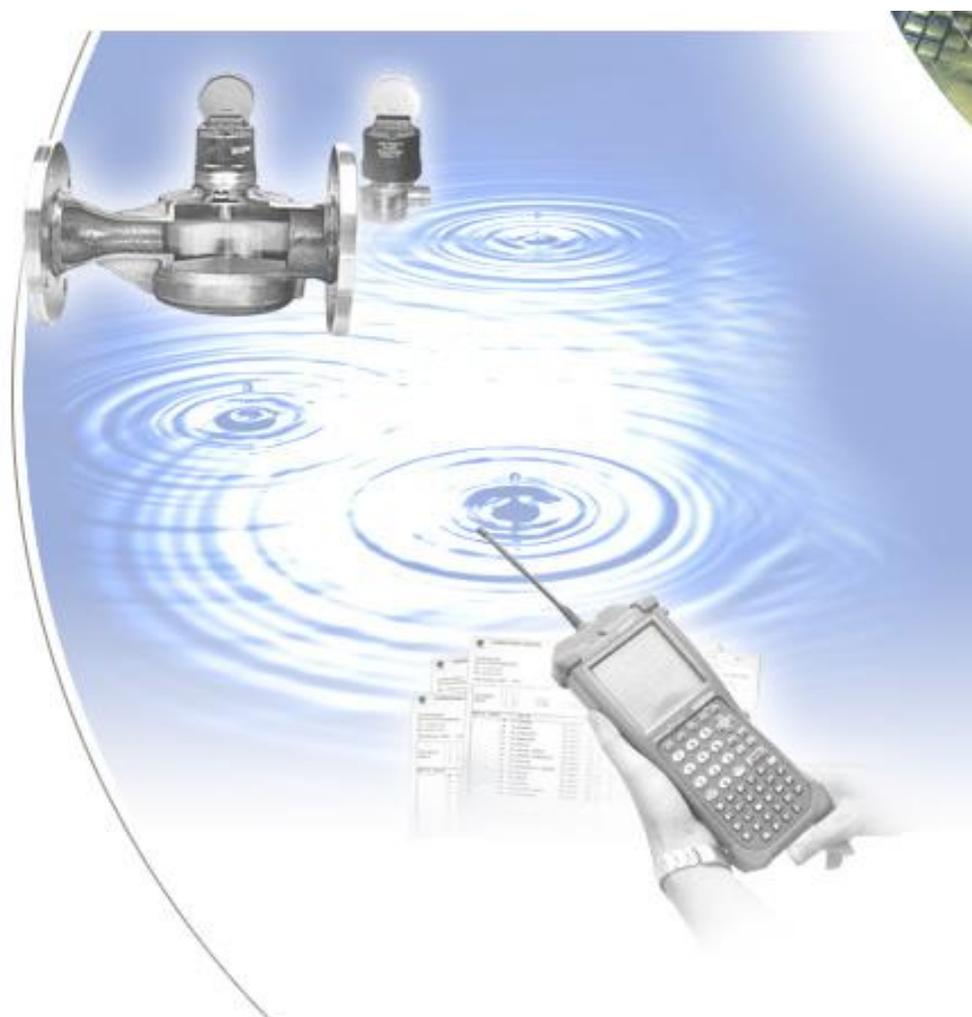
Amortissement	Montant amorti
Licences	7 153,20 €
Terrains nus	1 122,91 €
Terrains bâtis	1 677,00 €
Autres terrains	259,80 €
Bâtiments d'exploitation	4 022,00 €
Bâtiments administratifs	8 487,00 €
Autres constructions	162,00 €
Installations complexes spécialisées	40 667,00 €
Réseau d'adduction d'eau	335 298,00 €
Outillage industriel	1 899,00 €
Agencements et aménagements du matériel	0,00 €
Service de distribution d'eau	42 243,18 €
Matériel de transport	15 112,00 €
Matériel de bureau et informatique	4 093,78 €
Autres	684,00 €



Programmes pluriannuels de travaux

Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice :

- D'année en année, le Syndicat s'efforce d'améliorer le rendement du réseau et, dans ce cadre, va remplacer progressivement les compteurs des abonnés par de nouveaux, compatibles avec la radio-relève. Outre un gain de temps pour le relevé des compteurs, ce dispositif entraînera une meilleure maîtrise des consommations dans la mesure où il permettra une localisation plus rapide et plus ciblée des fuites sur le réseau. En 2017, la radio-relève s'est étendue à Biltzheim.
- Le Syndicat des eaux s'est lancé dans un vaste programme de diagnostic des réseaux d'eau potable et d'assainissement. Ainsi, des levés topographiques ont déjà été effectués dans le vignoble et les communes de la plaine suivront. Ce travail permettra de cartographier précisément nos réseaux, puis, dans un second temps, d'en étudier le fonctionnement hydraulique. L'étude d'un renforcement du secteur sud du réseau AEP (de Niederhergheim à Oberentzen) s'inscrira en parallèle à ces travaux.



4. Indicateurs de performance

Qualité de l'eau

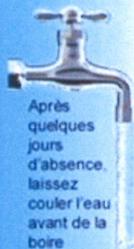
Qualité de l'eau distribuée en 2017

Synthèse du contrôle sanitaire



www.grand-est.ars.sante.fr

Mars 2018



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide

Les limites de qualité sont des valeurs obligatoires. Les références de qualité sont des valeurs guide (voir verso)



Consultez les résultats d'analyses sur www.eaupotable.sante.gouv.fr sur www.ars.grand-est.sante.fr

Agence Régionale de Santé Grand Est

Délégation Territoriale du Haut-Rhin

45 rue de la Fecht - 68000 Colmar
03 69 49 30 41
ars-grandest-DT68-VSSE@ars.sante.fr

Credit photo : fotolia.com

S.I.E. PLAINE DE L'ILL

ORIGINE DE L'EAU

Les communes de ANDOLSHEIM, APPENWIHR, BILTZHEIM, HATTSTATT, HERRLISHEIM, HETTENSCHLAG, HUSSEREN-LES-CHATEAUX, LOGELHEIM, NIEDERENTZEN, NIEDERHERGHEIM, OBERENTZEN, OBERHERGHEIM, OBERMORSCHWIHR, SUNDHOFFEN et VOEGLINSHOFFEN du S.I.E. PLAINE DE L'ILL (13568 habitants) sont alimentées en eau par trois forages.

Ces ressources en eau ont été déclarées d'utilité publique les 11/01/1973 et 17/06/2004 et disposent de périmètres de protection.

L'eau est distribuée sans traitement.

Des prélèvements d'eau sont réalisés aux captages, aux réservoirs et sur le réseau de distribution.

(1) population au 01/01/2014

QUALITE DE L'EAU DU ROBINET

28 prélèvements d'eau ont été réalisés. Les prélèvements et analyses sont réalisés par le laboratoire agréé par le ministère chargé de la santé.

BACTERIOLOGIE

Absence exigée de bactéries indicatrices de pollution.

- 28 analyses bactériologiques réalisées sur l'ensemble du réseau d'eau potable.
- 0 analyse non-conforme aux limites de qualité réglementaires.
- Taux de conformité : 100 %

Eau de très bonne qualité microbiologique.

DURETE, PH

- Dureté : 23,3°f (degré français)
- pH : 7,6

Référence de qualité : pH 6,5 à 9

Eau dure (calcaire).

Eau à l'équilibre.

NITRATES

- Teneur moyenne : 23,4 mg/l
- Teneur maximale : 26,0 mg/l

Limite de qualité : 50 mg/l

La teneur en nitrates de l'eau distribuée respecte la limite réglementaire.

CHLORURES, SODIUM ET FLUOR

- Teneur moyenne en chlorures : 38,5 mg/l
- Teneur moyenne en sodium : 15,1 mg/l
- Teneur moyenne en fluor : 0,1 mg/l

Références de qualité

Chlorures : 250 mg/l

Sodium : 200 mg/l

Fluor : 1,5 mg/l

PESTICIDES

Les pesticides recherchés n'ont pas été détectés.

Limite de qualité : 0,1 µg/l

MICROPOLLUANTS – SOLVANTS – RADIOACTIVITE – AUTRES PARAMETRES

Limite(s) de qualité propre(s) à chaque paramètre.

Les résultats pour les paramètres mesurés sont conformes aux limites de qualité en vigueur.

CONCLUSION SANITAIRE

En 2017, l'eau produite et distribuée par le S.I.E. PLAINE DE L'ILL est conforme aux limites de qualité bactériologiques et physico-chimiques en vigueur.

Cette fiche, destinée aux abonnés du service public de distribution de l'eau, peut être reproduite sans suppression, ni ajout. Dans les immeubles collectifs, elle doit être distribuée à chaque locataire ou affichée.



Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service est de 40 points.

Rendement du réseau de distribution

Volume produit (V1)	1 050 300	m ³
Volume importé (V2)	0	m ³
Volume exporté (V3)	365 231	m ³
Volume mis en distribution (V4)	685 069	m ³
Pertes (V5)	-128 588	m ³
Volume consommé autorisé (V6)	556 481	m ³
Volume comptabilisé (V7)	549 630	m ³
Volume consommateurs sans comptage (V8)	0	m ³
Volume de service du réseau (V9)	6 851	m ³

Le rendement du réseau de distribution est de $R = (V3+V6) / (V1+V2) \times 100 = 87,76 \%$

Indice linéaire des volumes non comptés

L'indice linéaire des volumes non comptés est de 2,47 m³/km/jour.

Indice linéaire de pertes en réseau

L'indice linéaire de pertes en réseau est de 2,35 m³/km/jour.

Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable

500 ml de conduite renouvelés sur l'exercice soit 0,33 % des réseaux.

Moyenne sur les 5 dernières années : **0,37 %**

Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau

Code national	Nom du captage	Débit	Périm. protect. Code	Etat proc. Code	Délib. Date	Avis géologue Date	Recev. Date	D.U.P. Date	Indice
068000334	FORAGE P1 NORD NIEDERWALD	1050	O	TE		22/11/1971		11/01/1973	80%
068000335	FORAGE P2 SUD NIEDERWALD	1050	O	TE		22/11/1971		11/01/1973	80%
068003178	FORAGE LINDENKUPPEL	900	O	TE		01/12/2001		17/06/2004	80%
Indice consolidé /UGE									80,0 %



Assainissement collectif



1. Caractérisation technique du service

Mode de gestion du service

Le service est exploité en régie directe.

Nombre d'abonnements

La répartition des abonnés par commune est la suivante :

	2016	2017
ANDOLSHEIM	874	887
BILTZHEIM	178	187
LOGELHEIM	316	319
NIEDERENTZEN	274	275
NIEDERHERGHEIM	470	477
OBERENTZEN	262	264
OBERHERGHEIM	500	506
SUNDHOFFEN	802	814
Total	3 676	3 729

Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées

Nombre d'autorisations

0

En application et conformément aux dispositions de l'article L. 1331-10 du code de la santé publique.

Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements)

Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'assainissement est de 61,203 kilomètres dont 21,100 km de réseau intercommunal.

Ouvrages d'épuration des eaux usées

Le Syndicat possède un dégrilleur à la station principale de relevage mais pas de station de traitement des eaux usées. Il est membre du SITEUCE (Syndicat Intercommunal de Traitement des Eaux Usées de Colmar et Environs) et rejette ses eaux usées dans le réseau de Colmar dans le quartier de la Luss, rue Hartenkopf-weg.

2. Tarification de l'assainissement et recettes du service

Modalités de tarification

Les tarifs appliqués durant l'exercice sont les suivants :

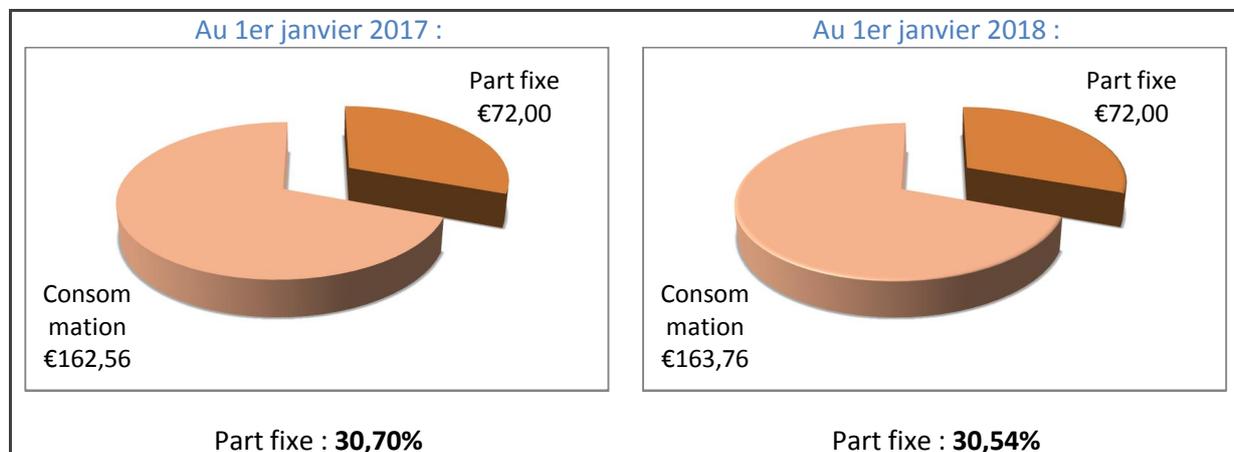
Rémunération du service au 1 ^{er} janvier 2017	Ensemble des communes de la plaine
Frais d'accès au service (Participation à l'Assainissement Collectif : PAC)	1 500,00 €
Consommation	
• Part fixe (€ HT/an)	72,0000 €
• Part proportionnelle (€ HT/m ³)	1,0500 €
Taxes et redevances	
• TVA	10,00 %

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération du 10/03/2017 effective à compter du 2^{ème} semestre 2017 fixant les tarifs du service de l'assainissement.
- Délibération du 19/06/2012 effective à compter du 01/07/2012 fixant les frais d'accès au service (PAC).

Facture d'assainissement type

Les composantes de la facture d'eau d'un ménage de référence (120 m³) hors taxes et redevances AERM sont les suivantes :



Total TTC (avec modernisation ass.) : 288,77 €

Total TTC (avec modernisation ass.) : 290,09 €



Tarification

Éléments ayant évolué	Cause de l'évolution
Prix du m ³	Équilibrer le Budget 2017 et financer les investissements prévus
Néant	

Recettes 2017 HT

Facturation du service d'assainissement aux abonnés	413 311,65 €
Autres prestations auprès des abonnés	32 446,95 €
Subventions	néant €

3. Financement des investissements

Montants financiers

Montants des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire HT	31 769,50 €
Montants des subventions	0,00 €

Etat de la dette du service

L'état de la dette au 31 décembre 2017 fait apparaître les valeurs suivantes :

Encours de la dette au 31 décembre	125 500,02 €
Montant remboursé durant l'exercice	72 147,63 €
Dont en capital	70 650,03 €
Dont en intérêts	749,90 €

Amortissements

Durant l'exercice, la collectivité a réalisé les amortissements suivants :

Amortissement	Montant amorti
Terrains nus	0,00 €
Terrains bâtis	748,00 €
Autres terrains	260,00 €
Bâtiments administratifs	7 432,00 €
Bâtiments d'exploitation	3 917,00 €
Réseaux d'assainissement	283 392,00 €
Service d'assainissement	5 065,00 €
Installations complexes spécialisées	14 474,00 €
Outillage industriel	2 473,20 €
Agencement et aménagement du matériel	1 154,00 €
Matériel de transport	5 778,08 €
Matériel de bureau et informatique	0,00 €
Autres	0,00 €

Programmes pluriannuels de travaux

Une étude du réseau assainissement avec remise de plan est programmée en même temps que le diagnostic global du réseau AEP.

4. Indicateurs de performance

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'assainissement

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service est de 40 points.

Taux moyen de renouvellement des réseaux d'assainissement

Pas de conduite renouvelée durant l'exercice.



Annexes

1. Note de l'Agence de l'eau Rhin-Meuse

Rapport annuel du maire sur le prix et la qualité
du service public de l'eau et de l'assainissement
(loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement)
NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU RHIN-MEUSE



L'article 161 de la loi modifie l'article L.2224-5 du CGCT, lequel impose au maire de joindre à son rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et d'assainissement la note établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.

Édition 2018
CHIFFRES 2017

L'agence de l'eau vous informe



LE SAVIEZ-VOUS ?

Au 1^{er} janvier 2016, le prix moyen de l'eau sur le bassin Rhin-Meuse était de **3,71 € TTC/m³**. Ce prix est stable depuis 3 ans. (estimation AERM d'après l'observatoire national www.services.eaufrance.fr).

La part des redevances perçues par l'agence de l'eau représente en moyenne 20% du montant de la facture d'eau.

Les autres composantes de la facture d'eau sont :

- la facturation du service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation)
- la facturation du service de collecte et de traitement des eaux usées
- la contribution aux autres organismes publics (VNF)
- la TVA



POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Chaque habitant contribue ainsi individuellement à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie, au travers du prix de l'eau.

QUI PAIE QUOI À L'AGENCE DE L'EAU ?

L'impact des redevances de l'agence de l'eau est en moyenne, de l'ordre de 20% du prix du m³ d'eau sur l'ensemble du bassin.

En 2017, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) perçues par l'agence de l'eau s'est élevé à 153,4 millions d'euros dont 131,36 millions en provenance de la facture d'eau.



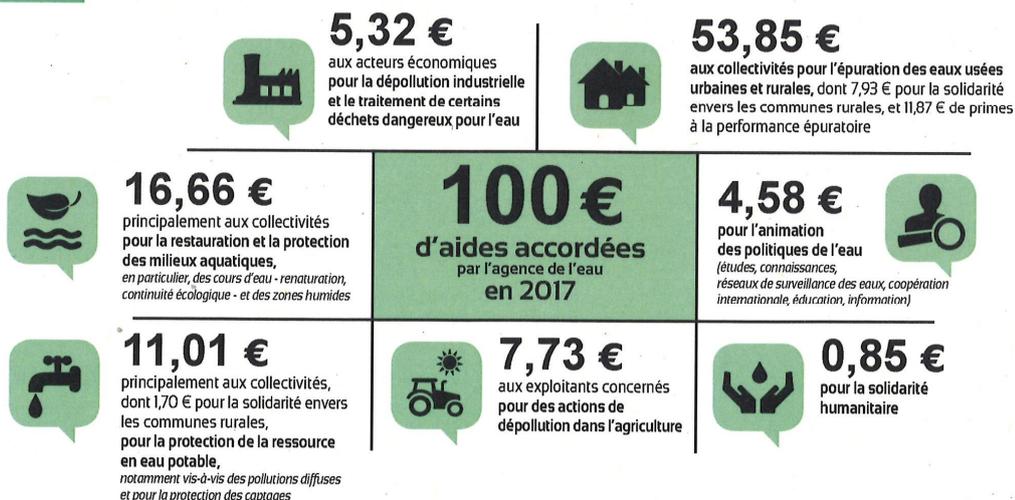
recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2017 ?
(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €)

(source : AERM 2017)

UNE REDISTRIBUTION SOUS FORME D'AIDES

Grâce à ces redevances, les agences de l'eau apportent des concours financiers (subventions, prêts) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.



interventions / aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2017 ?
(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €)

(source : AERM 2017)



ILS S'ENGAGENT POUR LA PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU

En 2017, l'agence de l'eau Rhin-Meuse a accompagné plus de 2 000 projets. Parmi eux, **9 actions singulières** ont été nominées au cours de la dernière édition des Trophées de l'eau ; elles sont représentatives des enjeux et des solutions à valoriser. Retrouvez-les **en vidéos sur youtube** / agence de l'eau rhin-meuse.

FÉDÉRATIONS POUR LA PÊCHE ET LA PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE DE MOSELLE, MEURTHE-ET-MOSELLE ET DES VOSGES

Remettre à neuf le lit du brochet

Menacé par la modification de son environnement, le brochet se raréfie dans la Moselle. Les trois fédérations pour la pêche et la protection du milieu aquatique de Meurthe-et-Moselle, de Moselle et des Vosges ont pris les choses en main et remettent à neuf les annexes hydrauliques où le brochet aime à se développer.



VILLE DE VITTEL / ASSOCIATION LA VIGIE DE L'EAU (88)

Les Vittelais Hér'eaux de la gestion de l'eau

A la suite d'une enquête complète auprès de ses habitants et commerçants, la ville de Vittel et l'association La Vigie de l'eau ont emmené 8 000 participants dans une grande campagne de sensibilisation innovante et participative.



ASSOCIATION "LES PRODUCTEURS BIO D'ALSACE DU NORD", OBERHOFFEN-SUR-MODER (67)

Le marché bus bio à la conquête de l'Alsace

A bord de leur marché bus, les producteurs bio d'Alsace du Nord apportent l'agriculture biologique à tous : une manière de changer les habitudes de consommation, de consolider la production biologique locale et de préserver les ressources en eau.



CHAMBRE D'AGRICULTURE DE LA HAUTE-MARNE, CHAUMONT (52)

Le chanvre, une bonne alternative agricole

La chambre d'agriculture de la Haute-Marne s'est associée à un acteur économique local et a mobilisé des agriculteurs pour développer la culture du chanvre, favorable aux ressources en eau.

COMMUNE DE HOLVING (57)

Une gestion des eaux pluviales revisitée

Dans le cadre d'un projet de réaménagement du centre-ville, la commune a intégré la gestion des eaux pluviales dans sa réflexion. En choisissant de ne pas les évacuer directement aux égouts, la commune a développé des solutions alternatives favorisant une approche environnementale globale.

VILLE DE METZ (57)

Restauration de la Seille, un lit dans de beaux draps !

Entre le barrage de Magny, au sud de Metz, et l'extrémité nord des jardins Jean-Marie Pelt, la Seille a bénéficié d'un programme de restauration et de renaturation favorable à l'accueil de la biodiversité et en adéquation avec la reconquête de la qualité de l'eau.

ÉMAILLERIE RHÉNANE, INGWILLER (67)

Opération "zéro rejet"

L'industriel a mis en place une installation "zéro rejet" afin de supprimer tout risque de pollution résiduelle du cours d'eau, et réaliser une économie d'eau par recyclage. D'une pierre, deux coups, pour répondre aux besoins environnementaux.

SYNDICAT MIXTE DU BARRAGE DE KRUTH WILDENSTEIN / OFFICE NATIONAL DES FORÊTS, KRUTH (68)

Révolution verte autour du lac de Kruth Wildenstein

En quelques décennies, le lac artificiel de Kruth et ses infrastructures alentour ont déréglé la biodiversité du site. Aujourd'hui, le syndicat et l'office national des Forêts, réinventent la nature sur ces terres en supprimant un parking et en recréant une prairie humide.

SYNDICAT MIXTE DES EAUX DE SEILLE ET MOSELLE, NOMENY (54)

De l'herbe pour retrouver une eau de qualité

Confrontée à des problèmes de concentrations en nitrates et pesticides trop importantes dans les sources de ses captages en eau potable, la collectivité a initié un programme d'actions avec les agriculteurs de son secteur. Achat de foncier, remise en herbe... sont les actions qui se sont développées petit à petit.



le bassin Rhin-Meuse

l'agence de l'eau Rhin-Meuse

La carte d'identité du bassin Rhin-Meuse

2 bassins versants (partie française) : celui du Rhin, 24 000 km² (avec son affluent principal, la Moselle) et celui de la Meuse, 7 800 km².

Un contexte international marqué, le plus transfrontalier des bassins français : 4 pays limitrophes (Suisse, Allemagne, Luxembourg, Belgique).

Le bassin s'étend sur 32 000 km² (6% du territoire national métropolitain) et compte 4,3 millions d'habitants, 8 départements et 3 277 communes.

Agence de l'eau Rhin-Meuse
Rozérieulles - BP 30019
57161 Moulins-lès-Metz cedex

Tél. 03 87 34 47 00 - Fax : 03 87 60 49 85
agence@eau-rhin-meuse.fr

Suivez l'actualité
de l'agence de l'eau Rhin-Meuse :

www.eau-rhin-meuse.fr



Conception et réalisation : Délégation à la Communication (AERM)
© Mars 2018, agence de l'eau Rhin-Meuse - Crédits photos : F. Doncourt, N. Lebanc
agence de l'eau Rhin-Meuse



La qualité des rivières sur Smartphone et Tablette

Consultez sur smartphone et sur tablette,
toutes les données sur la qualité des eaux des
rivières et des espèces piscicoles présentes.



Téléchargez l'application gratuitement
Flashez directement le QRCode

L'application "Qualité des rivières" est disponible
gratuitement sur iPhone, iPad et sur les terminaux
sous système d'exploitation Android.

LES
AGENCES
DE L'EAU

ÉTABLISSEMENTS PUBLICS DU MINISTÈRE
EN CHARGE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE



TABLE DES MATIERES

SOMMAIRE.....	3	Assainissement collectif.....	15
Présentation du territoire desservi.....	4	1. Caractérisation technique du service.....	15
Eau potable	6	Mode de gestion du service.....	15
1. Caractérisation technique du service.....	6	Nombre d'abonnements	15
Mode de gestion du service.....	6	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	15
Nature des ressources en eau	6	Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements).....	16
Nombre d'abonnements	7	Ouvrages d'épuration des eaux usées.....	16
Volumes d'eau vendus au cours de l'exercice	7	2. Tarification de l'assainissement et recettes du service	16
Longueur des réseaux de desserte (hors branchements).....	7	Modalités de tarification	16
2. Tarification de l'eau et recettes du service	8	Facture d'assainissement type.....	16
Modalités de tarification	8	Tarification.....	16
Facture d'eau type	8	Recettes 2015 HT	17
Tarification.....	9	3. Financement des investissements	17
Recettes 2015 HT	9	Montants financiers	17
3. Financement des investissements	9	Etat de la dette du service	17
Branchements en plomb	9	Amortissements.....	17
Montants financiers	9	Programmes pluriannuels de travaux	17
Etat de la dette du service	10	4. Indicateurs de performance	18
Amortissements.....	10	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'assainissement	18
Programmes pluriannuels de travaux	11	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'assainissement.....	18
4. Indicateurs de performance	12	Annexes.....	19
Qualité de l'eau.....	12	1. Note de l'Agence de l'eau Rhin-Meuse ...	19
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	13		
Rendement du réseau de distribution	13		
Indice linéaire des volumes non comptés ...	13		
Indice linéaire de pertes en réseau.....	13		
Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable.....	13		
Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	13		